

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au retrait des vélos électriques partagés de la société Uber.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La société « Uber » va retirer prochainement ses vélos électriques partagés « Jump » des communes d'Anderlecht, Molenbeek, Koekelberg et Laeken pour cause de vandalisme. Trop de vandalisme sur les vélos et des agressions sur des collaborateurs de « Uber » ont motivé le retrait du service partiel ou total dans ces communes. « Uber » a lancé ce service en avril à Bruxelles et l'a étendu aux quatre communes en question en juin.

Bref, notre commune, déjà moins bien desservie par l'offre en mobilité partagée, fera l'objet d'une mise à l'écart préjudiciable en termes de choix de mobilité mais aussi, plus globalement pour son image. Nous restons par ailleurs non couverts par la société de car-sharing « Drive Now ».

Ainsi, je souhaite savoir si la commune a eu des contacts préalables ou postérieurs à la décision de la société « Uber » de retirer ses vélos électriques de notre commune ? Des initiatives ont-elles été menées en vue d'infléchir cette décision ? Les services « Mobilité » et « Prévention » et le Bourgmestres ont-ils pris des mesures à l'égard des difficultés vécues par la société dépositaire des vélos ? D'autres problèmes du même genre impactent-ils les autres offres de mobilité partagée dans notre commune ?

Plus globalement, la commune prend-t-elle des initiatives visant à encourager l'implantation de nouvelles offres en terme de mobilité partagée, par exemple « Drive Now », dont la présence ne s'étend pas au-delà de la gare du Midi ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

La Commune n'a eu aucun contact avec « Uber » ou « Jump », quand ils ont pris la décision de mettre en place leurs services, ici à Anderlecht, et ni le moment quand ils ont décidé de les retirer.

Le Collège a reçu un e-mail, l'informant que les vélos seraient retirés. Il n'était pas impliqué au moment où la société a pris la décision d'installer des vélos sur le territoire communal. La Commune collabore avec la Région pour trouver des solutions pour le stationnement des « free floating » des vélos et des trottinettes.

Le Collège est en contact avec « Villo », « Cambio » et « Drive now » pour voir si on ne pourrait pas obtenir le service dans toute la commune. Il n'y a pas de plainte similaire à « Uber » ou « Jump ».

G. VAN GOIDSENHOVEN demande à Madame l'Échevine si elle compte aboutir rapidement avec « Drive now » ? Beaucoup de jeunes ne souhaitant pas acquérir une voiture, lui ont déjà exprimé tout leur dépit d'être « hors circuit ». Chacun s'accorde de réduire le nombre de voitures en ville, il y a donc là un enjeu important à rencontrer. Peut-on lui confirmer qu'il y a des discussions et dans quel délais le Collège compte-t-il aboutir ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH confirme qu'il y a des contacts avec les sociétés de mobilité alternative, mais il n'y a pas encore des chiffres disponibles pour les stations.